Nom

Adresse

Date

Monsieur,

J’ai été informé de la situation de (préciser l’animal) qui se trouve (adresse précise) le *(préciser la date et l’heure, (ou j’ai vu votre animal, expliquer les circonstances)* et j’ai observé que celui-ci est dans un état de maigreur avancé.

Il semble donc que votre animal souffre (de la faim ou de la soif, ou d’une maladie.)

Concernant le manque de nourriture, l’arrêté du 25 octobre 1982, an I chapitre II explique « Les propriétaires, gardiens ou détenteurs de tous chiens et chats, animaux de compagnie et assimilés doivent mettre à la disposition de ceux-ci une nourriture suffisamment équilibrée et abondante pour les maintenir en bon état de santé. Une réserve d’eau fraîche fréquemment renouvelée et protégée du gel en hiver doit être constamment tenue à leur disposition dans un récipient maintenu propre. »

Si la situation ne change pas, vous risquez donc une amende de 135 euros.

S’il s’agit d’un problème de santé, votre animal a besoin de voir un vétérinaire de toute urgence.

Article R. 214-17 du code rural “Il est interdit à toute personne qui, à quelque fin que ce soit, élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (…) de les laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure ”

Si la situation ne change pas, vous risquez dans ce cas une amende de 750 euros.

Je reste toutefois persuadé(e) que vous ne souhaitez pas faire souffrir votre animal et que vous allez remédier au problème en apportant à votre animal la nourriture et l’eau nécessaire au plus vite, ou bien en lui conduisant d’urgence chez le vétérinaire.  
Je repasserai dans une semaine pour constater le changement.

A l’issue de ce délai et si je ne vois pas de changement, je contacterai une association de protection animale qui avertira les autorités.

Veuillez recevoir, Monsieur, l’expression de tout mon respect,

Signature